



# La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) communique.

## LES SOLUTIONS DE PAIEMENT POUR TOUTES LES FACTURES LOCALES (cantines, garderie, loyers, ordures ménagères, etc)

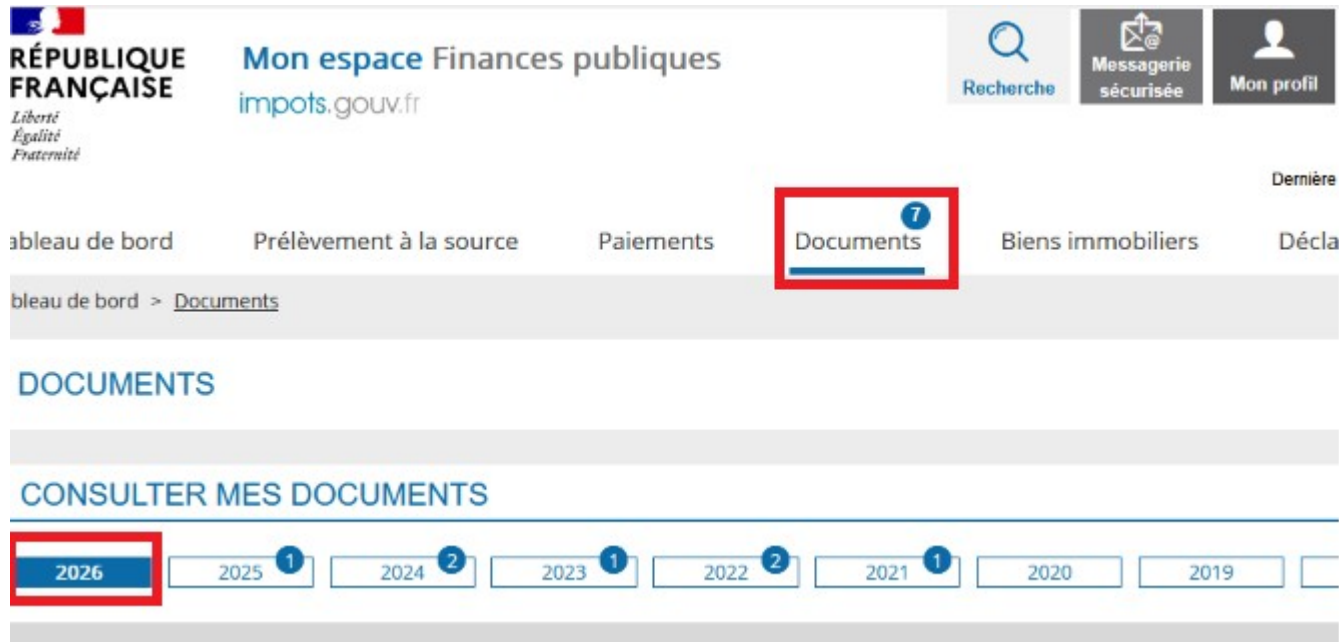
Pour vous simplifier la vie, des moyens de paiement modernes, **une alternative aux chèques** (des traitements longs et coûteux, risque de fraude, risque de perte).

Les moyens de paiement	Procédure	Je contacte	Démarches à réaliser
J'adhère au <b>Prélèvement automatique récurrent</b>	Simple à mettre en œuvre  Sans frais  Mise à jour automatique des prélèvements en cas d'augmentation du loyer par exemple	L'accueil de la Mairie  Le service gestionnaire des factures (pour la cantine par exemple)	Produire : <ul style="list-style-type: none"> <li>une <b>autorisation de prélèvement</b> (mandat SEPA) <b>signée</b> à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site de la Mairie</li> <li>un <b>Relevé d'Identité Bancaire</b> (RIB/IBAN)</li> </ul>
Je paye par <b>Internet</b> (via <b>PayFiP</b> , la plateforme de la Direction Générale des Finances publiques)	Accessible 24h/24 et 7 jours/7  Sans frais  En saisissant les références figurant sur mes factures puis : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit en saisissant les coordonnées de ma carte bancaire,</li> <li>soit en renseignement mon RIB/IBAN,</li> <li>soit via le Virement simplifié (disponible à compter de septembre 2026). PayFiP vous dirigera automatiquement vers votre espace bancaire en ligne où, après authentification, vous pourrez valider le virement.</li> </ul>	Sans démarches de votre part  Les références <b>PayFiP</b> figurent déjà sur vos factures  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :  <a href="http://www.payfip.gouv.fr">www.payfip.gouv.fr</a>  Identifiant structure publique : 013812  Référence : 2024-664-1</p> </div>	Aucune
Je paye par <b>Carte Bancaire</b> (sans limite de montant) ou en <b>Numéraire</b> (dans la limite de 300 €) auprès des buralistes agréés	Sans frais  Je présente ma facture au buraliste qui scannera le QR Code   <p>Application : HELIOS  Avis des sommes à payer  SOMME A PAYER EN EUROS : _____  Références  Poste : 085030  Titre de recette : 14300-2024-656</p>	Les buralistes agréés affichant ce logo    Liste consultable sur <a href="http://impot.gouv.fr/particulier/trouver-un-accueil-de-proximite">impot.gouv.fr / particulier / trouver un accueil de proximité</a>	Aucune

## JE REÇOIS MES FACTURES LOCALES DANS « MON ESPACE FINANCES PUBLIQUES » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Depuis le **15 décembre 2025**, les factures émises par les **Collectivités Locales** (Communes, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes ...) sont déposées dans « **Mon Espace Finances Publiques** » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) (si vos données personnelles transmises par la Collectivité sont identiques aux données détenues par la DGFIP).

### Connexion à mon espace Finances publiques



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mon espace Finances publiques  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Recherche  
Messagerie sécurisée  
Mon profil

Tableau de bord  
Prélèvement à la source  
Paiements  
**Documents** <sup>7</sup>  
Biens immobiliers  
Déclaration

Tableau de bord > [Documents](#)

## DOCUMENTS

### CONSULTER MES DOCUMENTS

2026  
2025 <sup>1</sup>  
2024 <sup>2</sup>  
2023 <sup>1</sup>  
2022 <sup>2</sup>  
2021 <sup>1</sup>  
2020  
2019

✓ Je reçois toujours la facture papier tant que je n'ai pas opté pour une réception totalement dématérialisée (je peux à tout moment changer d'avis)

## OPTER POUR LA DÉMATÉRIALISATION

**N'hésitez pas à choisir le "zéro papier"**  
et retrouvez l'ensemble de vos documents dans  
votre espace Finances publiques.

Choisir une option

- ✓ Si je n'ai pas encore opté pour le **prélèvement automatique récurrent**, je **contacte le service gestionnaire de la Collectivité pour adhérer**, ce qui me permettra de payer automatiquement mes futures factures, sans risque d'oublier la date limite de paiement.

Si ma facture n'est pas prélevée :

- ✓ **Je paye en ligne exclusivement sur le site PayFiP** (en cliquant sur « Payer vos factures »)



- ✓ **Si je ne paye pas par Internet**, j'attends de recevoir ma facture papier pour utiliser le **QR Code et payer (par carte bancaire ou en numéraire) auprès d'un buraliste agréé** (liste consultable sur [impot.gouv.fr / particulier / trouver un accueil de proximité](http://impot.gouv.fr/particulier/trouver-un-accueil-de-proximite)).

**ATTENTION : je n'éдите pas ma facture pour envoyer un chèque au Centre d'Encaissement car celui-ci ne pourra pas le traiter.**

**Si je ne reçois pas mes factures sur « Mon Espace Finances Publiques » : je me renseigne auprès de la Mairie ou du Service gestionnaire (garderie, cantine, redevance des ordures ménagères ...) ou dans une « Maison France Services » (située à moins de 30 minutes de mon domicile) : liste consultable sur [impot.gouv.fr / particulier / trouver un accueil de proximité](http://impot.gouv.fr/particulier/trouver-un-accueil-de-proximite).**